



26-2026

DELIBERATION N°5
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 31/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-six le 31/03/2026, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 27/03/2026

Présents : Frédéric MILLET, Alain CHASSAGNEUX, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Hervé DUQUESNE, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Gaëtan FOURNEYRON, Patrice MATHAUD, Corinne JUQUEL, Lyse PINTURIER, Adeline CATY, Johanne BIBARNAA, , Fabien DUPERON.

Absents excusés : David-Alexandre VIALLO (pouvoir Fabien DUPERON)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND,

Objet : renouvellements délégués siel

M. le Maire informe le conseil municipal :

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire informe les communes et collectivités adhérentes du renouvellement de ses instances prévu le **vendredi 12 juin 2026 à 17h00**. Chaque commune doit élire ses délégués titulaires et suppléants pour siéger au comité syndical du SIEL-TE, dans un délai d'un mois après le renouvellement de l'organe délibérant.

Les délégués jouent un rôle clé en représentant leur collectivité, en participant aux orientations du syndicat et en contribuant au développement des politiques publiques en matière d'énergie et de numérique sur le territoire ligérien.

M. le Maire demande à l'assemblée suite à la lecture du document de présentation qui est intéressé par cette mission.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de désigner comme délégué du Siel Fabien DUPERON et comme suppléant Christophe VACHERON ;

15 voix sur 15 voix exprimées

31/03/2026

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 07/04/2026

La secrétaire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20260331-delib5-cm5-2026-DE

Accusé certifié exécutoire
Le maire atteste que la présente délibération sera

Réception et mise en ligne à compter du 07 /04/2026

31/03/2026